



# Hayatou tombe, Raouraoua perd tout

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4124 - Ven. 17 - Sam. 18 mars 2017 - Prix : 10 DA

Azeffoune (Tizi Ouzou)



### Disparition mystérieuse d'un collégien de 14 ans

70% de la production n'y est pas acheminée

## Détournement des fruits et légumes loin des marchés de gros

### Le soupir de soulagement de Bruxelles

Par Mohamed Habili

Les législatives néerlandaises du 15 mars dernier se sont soldées par le maintien du parti libéral du Premier ministre Mark Rutte, et conséquemment par le fait que son rival direct, le parti d'extrême droite de Geert Wilders, n'a pas pris sa place, ce qui d'ailleurs était prévisible, compte tenu de l'éclatement du paysage politique des Pays-Bas et de sa solitude en son sein. Le concert européen de félicitations adressé au parti vainqueur, mais aussi à soi, serait justifié si celui-ci avait été dans l'opposition et le parti vaincu d'extrême droite au pouvoir. Or non seulement ce n'est pas le cas, mais le parti vaincu a amélioré son score de cinq sièges alors que le parti vainqueur a vu le sien se réduire de 8 sièges, ce qui n'est pas rien dans une Chambre qui en compte relativement peu. Le nombre de sièges remporté par le parti libéral déjà au pouvoir a suffi pour qu'il revienne à son leader de conduire le nouveau gouvernement de coalition, dont la formation pourrait cependant poser quelques difficultés. Ainsi donc, un parti qui a fait nettement moins bien que la fois précédente, mais qui a limité les dégâts, et suffisamment pour rester en tête, est salué de même que s'il était dans l'opposition, et qu'il a réussi l'exploit d'arracher le pouvoir au parti d'extrême droite. En fait, non seulement Geert Wilders n'était pas au pouvoir, mais il n'aurait pas pu l'être même dans le cas où il aurait remporté plus de sièges que le parti libéral, car il ne se serait pas trouvé ensuite des alliés pour former le gouvernement.

Suite en page 3

### Lutte antiterroriste, traque des contrebandiers...

# L'ANP sur tous les fronts



PH/D. R.

L'Armée nationale populaire resserre l'étau autour des groupes terroristes et des contrebandiers qui reçoivent des coups durs ces derniers temps. En plus de l'alerte maximale au niveau des frontières avec l'instabilité que connaît la région, l'ANP mène des opérations au niveau de toutes les wilayas du pays. Lire page 3

Sécurité sociale/ CASNOS

### Les cotisations désormais intégrées dans les charges déductibles d'impôts

Subventionner les «projets à coût limité des jeunes»

### Fin le financement à cent pour cent des films par l'Etat

70% de la production n'y est pas acheminée

# Détournement des fruits et légumes loin des marchés de gros

■ Tout en révélant que la spéculation a pris de l'ampleur au niveau des zones de production agricole, le président de la Fédération nationale des marchés de gros de fruits et légumes accuse certains agriculteurs de complicité avec les réseaux spécialisés dans le monopole et la spéculation de produits agricoles.

Par Louiza Ait Ramdane

**M**ustapha Achour a révélé, hier, que 60 à 70% de la production agricole n'est pas acheminée dans les marchés de gros, ce qui entraîne un manque d'approvisionnement et une hausse des prix des produits. Lors d'une réunion tripartite qui a regroupé des représentants des commerçants des marchés de gros de fruits et légumes de toutes les wilayas du pays, en présence de représentants du ministère de l'Agriculture, M. Achour a refusé d'imputer la responsabilité de la hausse vertigineuse des prix de certains produits agricoles aux commerçants des marchés de gros, précisant que la spéculation a pris de l'ampleur au niveau des zones de production. Il a souligné que la production agricole est abondante mais le monopole des spéculateurs sur le produit au niveau des zones de production, notamment les produits de base à large consommation, la propagation du marché parallèle, l'absence de contrôle et de répression, sont autant de facteurs qui sont à l'origine de la pénurie dans les marchés de gros et de la hausse des prix. Pour faire face à ce dysfonctionnement, le



même responsable a souligné la nécessité pour les pouvoirs publics d'intervenir dans les marchés de gros à travers leur dispositif de contrôle pour définir avec précision l'itinéraire du produit agricole. «Nous avons découvert un maillon manquant entre la récolte et la commercia-

lisation, étape à laquelle interviennent les spéculateurs et les intermédiaires de la vente, les produits étant directement orientés vers le marché illégal», a-t-il expliqué. L'orateur a appelé le ministère du Commerce à élaborer un code rigoureux qui oblige les producteurs locaux et les

importateurs à introduire leurs produits dans les marchés de gros, soulignant la nécessité d'imposer des sanctions sévères contre toute violation de l'itinéraire du produit. Il a précisé que les commerçants en gros sont innocents de toutes les accusations colportées sur leur compte, affir-

mant qu'ils sont en règle, payent leurs impôts et leurs cotisations à la Casnos.

M. Achour a critiqué, par ailleurs, les offices publics créés récemment pour réguler les marchés de légumes et de fruits, affirmant que ces derniers assistent passivement à cette anarchie qui a gagné les marchés de gros et de détail.

Les différentes interventions des représentants des wilayas pour les marchés de gros de fruits et légumes ont porté sur la nécessité de mettre en place un cahier des charges national pour réorganiser les marchés de gros, définir avec précision la relation entre les producteurs (agriculteurs) et les commerçants en gros et ouvrir des guichets bancaires au niveau de ces marchés. Ils ont appelé également le ministère de l'Intérieur à l'ouverture des marchés de proximité fermés depuis des années, à lutter contre le commerce illégal en l'intégrant dans le tissu commercial organisé et à sanctionner sévèrement les spéculateurs. A l'approche du mois de ramadan, la production sera abondante à condition de changer les comportements en matière de consommation, a rassuré M. Achour.

L. A. R.

Lutte contre la violence infantile en société

## En attente d'une vraie stratégie pour protéger les enfants

**L**es maltraitances et violences en tous genres faites à l'égard des enfants on en voit tous les jours. Ces pratiques ont même pris des allures inquiétantes au point de devenir un véritable fléau. En Algérie, bien que des textes de loi condamnent sévèrement les délits à l'encontre de cette frange vulnérable de la société, sur le terrain le cadre juridique ne protège pas pour autant

les nombreux enfants algériens victimes de sévices. Viol, kidnapping, exploitation au travail, pédophilie... tous les dangers semblent guetter les enfants et les exposer à de nombreux risques d'abus. Ainsi, en l'espace de quelques années seulement la violence infantile a pris des proportions inquiétantes en société. La majorité de ces petits sont souvent orphelins et représentent de

véritables cas sociaux. Misère, abandon des parents, enfants illégitimes ou autres, ils sont devenus de réelles cibles pour des bandes de malfaiteurs très organisées pour enrôler ces innocents et les utiliser à des fins sordides. Rançon, trafic d'organes ou même les contraindre à la prostitution lorsqu'il s'agit de petites filles, les enfants n'échappent à aucun mal de la part de leurs

ravisseurs. Allant parfois jusqu'à commettre l'irréparable infamie, le meurtre de ces enfants. Une des affaires prouvant de quoi sont capables ces bourreaux est celle de la petite Nihad. Trouvée sauvagement décapitée, l'acte abject dont elle a été victime a suscité l'émoi. Selon le réseau NADA, organisme algérien de protection des droits de l'enfant, l'Algérie enregistre annuellement plus de 16 000 cas de violences sur des enfants. En outre, 11 000 personnes sont aussi présentées devant les instances judiciaires comme accusés, en plus de relever près de 9 000 cas de cette catégorie sociale victimes d'agression sexuelle, a affirmé, jeudi à Laghouat, son président M. Araar. A cet effet, l'implication de la société civile est plus que jamais indispensable car urgente pour refréner le phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. A ce propos, les autorités ont fourni beaucoup d'efforts dans ce sens en renforçant les dispositifs de sécurité. Néanmoins, cela demeure insuffisant pour éradiquer le fléau. Pour cela, une stratégie globale de protection de l'enfance s'étalant à l'horizon 2022 a été élaborée, a affirmé le président du réseau NADA. La

mise en œuvre de ce programme se fera avec la contribution de quelque 150 associations actives à travers le territoire national, a précisé Abderrahmane Araar à l'APS, en marge d'un séminaire régional sur le rôle et la contribution de la société civile pour mettre fin à la violence envers l'enfant. Tenue au niveau de l'Office des établissements de jeunes (Odej) de la wilaya de Laghouat, cette approche s'articule autour de plusieurs axes. L'implication de la société civile dans la protection sociale et juridique de l'enfant s'est avérée être l'un des axes les plus essentiels abordés lors de cette rencontre. Le renforcement des capacités du réseau NADA à travers la formation de spécialistes dans le domaine de la protection de l'enfance, a été aussi un volet traité lors de cette journée, a-t-il expliqué. Sur ce point, le réseau NADA œuvre, à travers cette stratégie, à réduire le taux de prévalence de la violence envers les enfants à moins de 40% au cours des cinq prochaines années. Des objectifs motivés par le fait que le phénomène prend actuellement des proportions inquiétantes, a ajouté le même responsable.

Yacine Djadel

### Front national algérien (FNA) Moussa Touati appelle ses têtes de listes à s'exprimer avec «franchise»

**LE PRÉSIDENT** du Front national algérien (FNA), Moussa Touati, a appelé, vendredi à Alger, les têtes de listes de son parti pour les prochaines législatives à s'exprimer avec «franchise» en évoquant les problèmes du pays et à proposer des solutions «objectives». «Vous devez vous exprimer avec franchise, lors de la campagne électorale, en évoquant les problèmes du pays, et proposer des solutions objectives», a indiqué M. Touati lors d'une rencontre avec les têtes de listes de son parti. Les législatives 2017 constitue «une étape politique importante», a-t-il souligné, précisant qu'elles «sont à même d'aboutir à un Parlement différent des précédents parlements», car «elles s'inscrivent dans le cadre d'amendements constitutionnels qui soumettent le député à l'autorité de son parti». «L'élu et le candidat ne sont que des outils chargés de la mise en œuvre des programmes des partis», a-t-il expliqué. La campagne électorale du FNA «sera la campagne d'un peuple», car elle appelle, dans son discours, à «prendre en compte les défis de la prochaine étape et s'inspirer de la proclamation du 1<sup>er</sup> novembre 1954», a-t-il dit. La campagne du FNA cible «la classe moyenne, les catégories marginalisées, les femmes et les jeunes», a-t-il précisé.

L. K.



Lutte antiterroriste, traque des contrebandiers...

# L'ANP sur tous les fronts

■ L'Armée nationale populaire resserre l'étau autour des groupes terroristes et des contrebandiers qui reçoivent des coups durs ces derniers temps. En plus de l'alerte maximale au niveau des frontières avec l'instabilité que connaît la région, l'ANP mène des opérations au niveau de toutes les wilayas du pays.



Par Meriem Benchaouia

Les éléments engagés sur plusieurs fronts mettent régulièrement hors d'état de nuire les éléments de soutien aux groupes terroristes et récupèrent des lots d'armement de guerre et différents produits destinés à la contrebande. Il ne se passe pas un jour sans que les troupes de l'ANP n'accumulent des succès dans la lutte antiterroriste et la traque de la contrebande aux frontières. La mission des troupes de l'armée ne se limite pas à la protection des frontières des incursions terroristes et de la circulation des armes, elle s'étend à tous les trafics. En effet, l'armée algérienne qui poursuit sa lutte contre le terrorisme et le crime organisé avec détermination et rigueur, a réussi à éliminer un grand nombre de terroristes et de criminels ainsi que la récupération d'importantes quantités d'armes de guerre, de munitions, sans oublier les opérations de sécurisation des frontières et de lutte contre la contrebande. Dans un communiqué rendu public jeudi,

le ministère de la Défense nationale a annoncé que deux terroristes ont été abattus et deux pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov ont été récupérés par un détachement de l'Armée nationale populaire jeudi, lors d'une opération menée à El Milia, dans la wilaya de Jijel. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation efficiente de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel de Jijel a abattu, le 16 mars 2017, deux terroristes», a ajouté le communiqué. Le détachement de l'ANP a récupéré «deux pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, trois chargeurs garnis, une grenade de confection artisanale et une paire de jumelles, suite à une opération de qualité menée dans la zone d'El Ghedir, commune d'El Milia», a indiqué la même source, précisant que l'«opération est toujours en cours». Par ailleurs, six mines de confection artisanale ont été détruites à Tébessa par un détachement de l'ANP. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité

organisée, un détachement de l'ANP, en coordination avec des éléments de la Gendarmerie nationale, a appréhendé, à Ain Témouchent/2<sup>RM</sup>, 6 narcotrafiquants et a saisi 4 véhicules et 19,5 kilogrammes de kif traité, a précisé la même source. En outre, des détachements de l'ANP, des éléments de la Gendarmerie nationale et des gardes-frontières ont arrêté dans des opérations distinctes menées à Tlemcen, Tiaret, Béchar et Tamanrasset, 72 immigrants clandestins de différentes nationalités, a relevé le communiqué du MDN. Dans l'est du pays, six casemates pour terroristes, deux canons de confection artisanale et six bombes ont été détruits à Bouira, Boumerdès, Bordj Bou-Arréridj et Skikda. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont détruit le 14 mars 2017 à Bouira, Boumerdès, Bordj Bou-Arréridj et Skikda, six casemates pour terroristes, deux canons de confection artisanale et six bombes», a précisé le MDN. Dans le cadre de la lutte

contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP, en coordination avec des éléments des douanes, «ont appréhendé, à Oran et Tlemcen, six narcotrafiquants et saisi une importante quantité de kif traité s'élevant à 549,85 kilogrammes». De même, un autre détachement de l'ANP «a arrêté à Béchar quatre narcotrafiquants et saisi une autre quantité de drogue s'élevant à 500 kilogrammes». A Tamanrasset, In Guezzam et Bordj Badji Mokhtar, des détachements de l'ANP «ont saisi un camion, cinq véhicules tout-terrain, des denrées alimentaires, 3 800 litres de carburant, 17 détecteurs de métaux et 5 groupes électrogènes», tandis que d'autres détachements «ont mis en échec, près des frontières à El-Oued, des tentatives de contrebande 240 000 unités de produits pyrotechniques». D'autre part, 39 immigrants clandestins de différentes nationalités «ont été appréhendés à Oran, Tlemcen, Tiaret et Béchar», a également rapporté le MDN.

M. B.

## Elections législatives du 4 mai à Béjaïa Cinq listes rejetées par la DRAG

Cinq sur les 18 listes électorales déposées auprès des services de la Direction de la réglementation et des affaires générales (DRAG) de Béjaïa ont été rejetées mardi soir en fin de journée, a-t-on appris. Il s'agit des listes de partis politiques alors que les deux seules listes indépendantes conduites par le maire de Tinebder, Brahim Bennadji intitulée «Initiatives Citoyennes» et la liste électorale conduite par l'ex-président de l'APW, Hamid Ferhat, ont été

retenues. La rumeur a couru quelques jours avant que l'une des listes indépendantes ou les deux étaient rejetées. Les partis dont les listes ont été refusées par la DRAG sont les TAJ, MSP, ANR, PT et Alliance El-Fath. Parmi les motifs de ce rejet l'on évoque «le défaut de signatures et une double candidature». L'on note des candidats portés sur deux listes en même temps. Ainsi, 13 listes électorales seront officiellement en course pour le prochain scrutin parlementaire

du 4 mai. Ceci, en attendant bien sûr les recours introduits par les partis dont les listes n'ont pas été acceptées, au niveau du tribunal administratif de Béjaïa qui dispose de cinq jours pour donner sa réponse finale. Pour rappel, 18 listes ont été déposées au niveau de la DRAG dont 16 appartenant aux formations politiques et 2 listes d'indépendants. Il s'agit, pour les indépendants, de la liste «Initiatives Citoyennes» de l'actuel maire de Tinebder qui est un ex-cadre et

transfuge du RCD et la liste des «Citoyens Libres (LCL)» de l'ex-APW qui est cadre et transfuge du FFS, Ferhat Hamid. Pour les formations politiques, il s'agit des listes du RND, FFS, RCD, FLN, MPA, PT, PST, MEN, FNA, RPR, MSP, TAJ, ANR, FA et FBG. Il faut rappeler que les indépendants et les partis qui ne disposant pas de 4% de représentativité au niveau des institutions électives du pays ont eu beaucoup de mal à collecter les parrainages exigés par la loi. Ainsi, les candidats

### LA QUESTION DU JOUR

#### Le soupir de soulagement de Bruxelles

suite de la page Une

C'était compter sans la désinformation malveillante, la rumeur si facile à répandre quand il s'agit de ce que les parents ont de plus précieux : leurs enfants. Dans nombre de pays, il existe des minorités obscurantistes plus ou moins actives qui font la guerre à la vaccination sous toutes ses formes, et sur des motifs les plus farfelus. Aux Etats-Unis en particulier, le mouvement anti-vaccin fait souvent parler de lui. Est-ce un mouvement de ce type qui serait apparu en Algérie, et qui serait derrière la campagne de désinformation ayant fait capoter la vaccination en milieu scolaire contre la rougeole et la rubéole ? On aurait affaire dans ce cas à une tendance apolitique plus ou moins organisée, mais à qui néanmoins pourraient bien ne pas manquer des motivations d'ordre religieux. Une possibilité à prendre en compte. Elle n'est pas la seule. On ne peut exclure que la campagne de vaccination ait échoué non pas tant pour sa dimension sanitaire que parce qu'elle s'est déroulée en milieu scolaire. Ses fomenteurs avaient non pas après la vaccination mais plutôt après l'Education, c'est-à-dire après la ministre du secteur, Nouria Benghebrat, qu'une fois de plus ils auraient cherché à déstabiliser. Dans ce deuxième cas de figure, le coupable ne peut être une minorité anti-vaccin, comme il en existe ailleurs dans le monde, mais une mouvance politique bien déterminée, et qui n'en est pas à son coup d'essai. Pour les islamistes toutes tendances confondues, il n'est pas acceptable qu'une femme qui n'est pas de leur bord soit ministre de l'Education, un domaine qu'ils estiment devoir contrôler pour s'y être tant investis et depuis si longtemps. Faire renvoyer Nouria Benghebrat est pour eux quelque chose de capital, un pré-requis pour la suite des événements. Tout est bon pour y parvenir. Le jour où ils la verraient tomber et où c'est quelqu'un de leur bord qui serait désigné pour la remplacer serait pour eux un grand jour. A contrario, aussi longtemps que cela n'est pas arrivé, cela veut dire qu'ils sont encore loin du pouvoir. Pour autant, il ne faut accuser personne sans preuve. M. H.

à la candidature qui voulait porter 20 listes indépendantes ont dû abandonner la course avant l'heure. Par ailleurs, il faut rappeler que 52 formulaires avaient été retirés, dont 22 par des candidats indépendants issus de divers horizons professionnels.

H. Cherfa

## Projet de loi De grands espoirs fondés sur le commerce électronique

LES INTERVENANTS à une journée d'étude sur les «droits des consommateurs à l'ère numérique», tenue jeudi à Blida, ont été unanimes à estimer que le projet de loi portant sur le commerce électronique est susceptible d'organiser et développer les transactions commerciales via le Net.

Des hommes de loi et experts commerciaux présents à cette journée ont en effet soutenu que ce projet de loi qui sera «bientôt» présenté devant le Parlement, va organiser la relation entre le commerçant et le client dans le monde virtuel, assurant ainsi une «plus grande protection du consommateur, considéré comme le maillon faible de cette opération, qui se fait avec une partie inconsciente», ont-ils expliqué. Salima Bellal, professeur en droit à l'université Ali-Lounici d'El Affroune, a mis en exergue les «avancées réalisées, ces dernières années, par l'Algérie, en matière d'exploitation des Technologies de l'information et de la communication (TIC)», observant néanmoins que le «législateur algérien n'a pas accompagné ce développement par des lois organisant le secteur».

Pour sa part, le président de l'Association nationale de protection du consommateur, Maâmar Bouchekif, a souligné les avantages et inconvénients du commerce électronique, «une transaction somme toute naturelle pour les citoyens des pays développés, considérée jusqu'à présent encore "floue" pour le citoyen algérien». Il a cité parmi ces avantages le «grands choix offert aux consommateurs en un temps record et sans déplacement aucun, tout en lui offrant la latitude de comparer de nombreux prix pour le même produit».

Quant aux méfaits des transactions électroniques, ils ont trait au fait que les informations données sur le produit sont insuffisantes, outre la possibilité que le produit acheté soit non conforme à celui exposé à la vente sur le site électronique, ce qui est considéré souvent comme «une escroquerie», parallèlement à la possibilité d'exposer les comptes bancaires des consommateurs à la piraterie électronique. Une présence massive de jeunes, une catégorie très friande de la Toile, a caractérisé cette journée d'étude, organisée à l'initiative de la direction du commerce et visant à sensibiliser les consommateurs sur les risques liés aux transactions électroniques.

Safy T.

## Sécurité sociale/ CASNOS

# Les cotisations désormais intégrées dans les charges déductibles d'impôts

■ Le directeur général de la Caisse nationale des assurances sociales des non-salariés (Casnos), Youcef Acheuk, a indiqué, jeudi à El Tarf, que les cotisations de la sécurité sociale «seront désormais intégrées dans les charges déductibles d'impôts».

Par Hanifa H.

Cette nouvelle disposition est inscrite dans le cadre d'un protocole d'accord conclu récemment entre la Direction générale des impôts (DGI) et la Casnos, a précisé le même responsable, affirmant que la procédure vise à inciter les personnes actives à régulariser leur situation vis-à-vis de la Caisse. Il a, à ce propos, appelé les comptables, les comptables agréés et les conseillers fiscaux à «appliquer cette disposition dans l'élaboration des bilans».

«L'assiette de cotisation annuellement déclarée constitue la base de calcul des prestations (retraire, invalidité, capital décès)», a précisé le même responsable, soutenant que «la hausse de cette assiette permet l'amélioration du niveau de prestations sociales, notamment les droits contributifs en matière de retraite». Cette assiette constitue également, a ajouté à ce propos M. Acheuk, «une source de financement et d'équilibre du système de sécurité sociale par la garantie de la couverture des



dépenses par la recette». Passant en revue les différentes dispositions, échéanciers de paiement des dettes antérieures et pénalités de retards notamment accordées aux affiliés, le directeur général a précisé que depuis janvier 2017 à ce jour 500 000 nouveaux cotisants ont

été enregistrés à la Casnos. Tablant sur la réalisation d'une recette de 91 milliards de dinars durant l'exercice 2017, Youcef Acheuk a rappelé les facilitations exceptionnelles accordées par la Casnos au profit des patrons et autres personnes actives ne bénéficiant pas d'une couverture

sociale. La wilaya d'El Tarf compte 18 835 affiliés à la Casnos, dont 8 272 cotisants, et enregistre un taux d'évolution de la recette dépassant les 100%, a, pour sa part, déclaré la directrice de la Casnos de la wilaya d'El Tarf, Ghania Mailli.

H. H. (APS)

## Abdelmalek Boudiaf :

# L'hospitalisation à domicile approuvée par les malades et leurs proches

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a affirmé, jeudi à Alger, que l'hospitalisation à domicile lancée en 2015 «a suscité l'approbation des malades et de leurs proches». Répondant à la question d'un député du Conseil de la nation sur l'hospitalisation à domicile et les mesures prises pour améliorer cette prestation à travers le territoire national, le ministre de la Santé s'est dit satisfait de l'écho favorable suscité par ce type de soins auprès des malades lourds et des handicapés ainsi que de leurs proches. M. Boudiaf a précisé

que l'hospitalisation à domicile se veut «un prolongement des soins dispensés par les établissements hospitaliers publics aux malades lourds», rappelant que son département a mis en place un support juridique pour ce type de soins qui verra une meilleure organisation dans le cadre de l'application de la nouvelle loi sur la santé. Il a en outre précisé que le suivi des malades lourds à travers l'hospitalisation à domicile «contribue notamment à la préservation de la dignité du malade», rappelant à ce propos que l'Etat «ne projette pas d'ouvrir des hôpitaux pour personnes âgées afin

de permettre à cette catégorie de rester chez elle au milieu de la chaleur familiale». Répondant à une autre question sur la réalisation d'infrastructures sanitaires à Ain Témouchent, le ministre de la Santé a affirmé que cette wilaya jouit d'une excellente promotion sanitaire et dispose de toutes les structures nécessaires (978 lits), un chiffre qui dépasse la moyenne nationale. Concernant l'hôpital de la commune d'El Amiria relevant de cette wilaya et dont le coût de réalisation a atteint 350 millions de DA, le ministre de la Santé a indiqué que cette structure «sera opérationnelle prochaine-

ment». Pour ce qui est du scanner en panne à l'hôpital de Béchar et de l'absence de l'imagerie par résonance magnétique (IRM), le ministre a annoncé que l'hôpital de la wilaya sera doté de ces équipements avant la fin de l'année en cours. Il a rappelé les prestations médicales dont ont bénéficié les malades des wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux dans le cadre de l'opération de jumelage avec les grands hôpitaux des wilayas du nord, précisant que 3 200 médecins spécialistes ont été affectés dans ces régions.

Yanis F.

## Annaba-Seraïdi

# Talai procède à la remise en service du téléphérique

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaâ Talai, a procédé, jeudi à Annaba, à la remise en service du téléphérique Annaba-Seraïdi qui a fait l'objet d'une opération de maintenance et de réhabilitation après une interruption de trois ans. A cette occasion, le ministre a exprimé son satisfecit quant à cette réalisation qui représente, a-t-il dit, «un moyen de transport urbain collectif important et un acquis au profit des habitants de la région de Seraïdi». En plus des

répercussions positives de cette réalisation, la remise en fonction du téléphérique traduit, a ajouté le ministre, «un partenariat algéro-français probant» représenté par l'entreprise de transport algérien par câbles (Etac), laquelle a procédé à la maintenance et à la réhabilitation du téléphérique d'Annaba ainsi que sa livraison avant les délais en respectant les standards internationaux en vigueur. L'opération de maintenance et de modernisation du téléphérique Annaba-Seraïdi a

concerné les stations des régions de Bouhdid et Seraïdi (commune de Annaba), et ce, sur un linéaire de 4 km, en plus d'équipements du câble. Composé de 68 télécabines, d'une capacité de 6 sièges chacune, le téléphérique Annaba-Seraïdi assure le transport de plus de 2 000 usagers par jour en 14 minutes. Après avoir emprunté le téléphérique, le ministre s'est rendu dans la commune de Seraïdi, où il a inspecté le projet de réhabilitation du centre d'éducation physique, l'un

des plus importants projets en cours de réalisation. M. Talai a, d'autre part, donné le coup d'envoi des travaux de réfection et de modernisation d'un tronçon de la route nationale (RN) n°44 reliant l'aéroport Rabah-Bitah à l'accès sud de la ville de Annaba sur une distance de 8 km. Une enveloppe de 450 millions de dinars a été allouée à cette opération qui englobe également l'entretien et la modernisation du réseau électrique le long de cette voie.

Younès D.

## Fonds de garantie des crédits aux PME

## Révision prochaine du statut du Fgar

■ Le statut du Fonds de garantie des crédits aux PME (Fgar) sera revu prochainement par le gouvernement, a indiqué, jeudi à Alger, le directeur général de la PME au ministère de l'Industrie et des Mines, Abdelghani Mebarek.

PH: A. D. R.



Par Safia T.

Un nouveau décret encadrant l'activité du Fgar «fait actuellement l'objet de consultation par les départements ministériels et sera bientôt examiné par le gouvernement», a-t-il précisé lors de la cérémonie de signature d'une convention entre le Fgar et Al Salam Bank-Algeria. Selon lui, il s'agira de revoir le statut du Fgar, de le restructurer et de renforcer ses capacités afin de le rendre plus efficace dans l'ac-

compagnement financier des PME, et ce, dans le sillage de la nouvelle loi d'orientation pour la promotion de la PME adoptée par le Parlement en janvier dernier. A ce propos, il a fait savoir que les garanties du Fgar ne se limiteront plus aux crédits d'investissements destinés au lancement des PME mais s'étendront aux crédits d'exploitation tout au long de leur activité. «La PME a besoin de financements durant toutes les phases de sa vie et pas uniquement à l'étape de son lancement. Le Fgar va donc élar-

gir son champ d'intervention pour accompagner ce type d'entreprises dans leurs projets de développement et d'expansion», a-t-il expliqué. En effet, a-t-il poursuivi, les conditions d'obtention des crédits d'exploitation sont le «parent pauvre» des PME et constituent l'une des entraves majeures rencontrées par les entreprises algériennes. L'autre nouveauté qui sera apportée par le futur décret régissant le Fgar est l'augmentation du montant maximal de la garantie, fixé actuellement à 100 millions de

dinars. Il est également prévu de recapitaliser le Fgar pour renforcer ses capacités financières dans l'accompagnement des PME, a ajouté M. Mebarek. Depuis son entrée en activité en avril 2004 jusqu'à février 2017, le Fgar a attribué 1 833 garanties de crédits d'une valeur globale de 50,26 milliards de dinars. 59% de ces financements ont été destinés au secteur de l'industrie contre 27% au BTPH, 13% aux services et 1% au secteur de l'agriculture et de la pêche. Ce montant «faible» des garanties

accordées s'explique par «la dimension et la configuration actuelle de ce fonds», ce qui a conduit à la décision de réviser son statut, a clarifié le même responsable. De surcroît, le Fgar est appelé à renforcer sa collaboration avec l'ensemble des établissements bancaires et financiers activant en Algérie (banques, sociétés de capital-investissement, de leasing et de capital risque), a-t-il soutenu.

Salem K.

### Prix Le pétrole rebondit en Asie

LES COURS pétroliers s'affaiblissent en hausse hier en Asie, dopés par des propos saoudiens sur une possible prolongation de la réduction de la production au-delà du mois de juin. Vers 04h00 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en avril, prenait 10 cents, à 48,95 dollars, dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour le mois de mai, gagnait cinq cents, à 51,79 dollars. Le ministre saoudien de l'Energie a déclaré jeudi à Bloomberg que les accords de réduction de la production – conclus fin 2016 par l'Opep en son sein et avec d'autres – pourraient être prolongés au-delà de la fin juin «si les marchés n'ont toujours pas confiance dans les perspectives de l'industrie pétrolière». «Le prix du WTI est soutenu à 48 dollars et les propos saoudiens sont venus encourager encore les cours», a déclaré Jingyi Pan, analyste chez IG Markets. Les accords Opep avaient provoqué une hausse des cours à plus de 50 dollars du baril, mais cela a encouragé la production américaine de pétrole de schiste, menaçant de réduire à néant les efforts de rééquilibrage du marché. «Selon les points de vue, on peut considérer que les cours sont en train de se consolider ou qu'il s'agit du rebond d'un chat mort», a déclaré Jeffrey Halley, analyste chez OANDA. «On a beaucoup parlé du respect des accords Opep/non Opep, mais le fait est que seule l'Arabie saoudite s'est bougée. Les marchés semblent commencer à s'apercevoir de cette réalité, comme les Saoudiens». Jeudi, le WTI a perdu 11 cents à 48,75 dollars au New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le Brent a concédé 7 cents à 51,74 dollars à l'Intercontinental Exchange (ICE).

R. E.

## Code des douanes

## La loi publiée au Journal officiel

La loi portant code des douanes, visant la modernisation de l'administration douanière à la lumière des nouvelles mutations de l'environnement international et des orientations du nouveau modèle économique algérien, a été publiée au Journal officiel n°11. Complétant et amendement la loi du 21 juillet 1979 amendée en 1998, le code des douanes vise d'abord l'adoption de concepts consacrés par les conventions douanières internationales auxquelles a adhéré l'Algérie. Cette révision vise la promotion de la mission économique et sécuritaire des Douanes en offrant aux opérateurs économiques, qu'ils soient producteurs, importateurs ou exportateurs, un cadre d'exercice et de régulation des échanges qui garantit la pérennité, la transparence et l'équité. C'est dans cette perspective que les droits des usagers et partenaires de cette administration se voient renforcés. Les «régimes douaniers économiques», qui constituent un levier pour la promotion de l'investissement et les exportations hors hydrocarbures seront redynamisés dans le cadre du nouveau texte. Deux de ces régimes ainsi que leurs procédures sont, pour la première fois, définis : le «cabotage» et le «transbordement». L'article 124 définit le cabotage comme «un régime douanier permettant la circulation par mer d'un point à un point du territoire douanier, en dispense des droits et taxes et de prohibitions de sortie des marchandises produites localement ou importées». Quant au transbordement, il est défini,

dans l'article 124 bis, comme étant le régime douanier qui contrôle «le transfert de marchandises qui sont enlevées du moyen de transport utilisé à l'importation et chargées sur celui utilisé à l'exportation». Un transfert qui se fait donc sous le contrôle «d'un bureau de douane qui constitue à la fois le bureau d'entrée et le bureau de sortie». En matière d'entrepôts de douane, la loi précise les marchandises pouvant séjourner en entrepôt dont celles importées par les non-résidents, autorise l'étiquetage de marchandises dans les entrepôts et subordonne l'octroi de ce régime à un «besoin économique réel». Pour ce qui est de l'admission temporaire (exonération des droits de douane et de la TVA pour des marchandises importées pour être réexportées), le code prévoit un délai de six mois pour accorder les mains levées sur les cautions déposées au niveau des services des douanes. D'autre part, la loi prévoit la refonte des mécanismes de contrôle à travers la mise en place de nouveaux instruments basés sur l'analyse des risques et l'optimisation des opérations de vérification et de contrôle, notamment en ce qui concerne le contrôle des voyageurs. Sur la base de l'exploitation des bases de données, il est possible aux services douaniers d'effectuer un contrôle sélectif des voyageurs qui seront par ailleurs obligés de déclarer les moyens de paiement libellés en monnaies étrangères. Pour le contrôle du transport maritime, il est proposé d'instaurer une traçabilité par l'obligation faite «d'iden-

tification des destinataires». Pour ce qui est de la destruction des marchandises, le texte consacre une base juridique à cette procédure, dont l'autorisation doit être délivrée par un juge, et énumère les cas des marchandises passibles de destruction. Par ailleurs, la loi prévoit une réorganisation des voies de recours dans le cas des litiges portant sur l'espèce tarifaire, l'origine et la valeur en douane déclarées, par la saisine d'une commission nationale de recours «neutre et indépendante» et dont «les décisions sont passibles de recours judiciaire». Les procédures contentieuses sont, en plus, simplifiées en privilégiant la «transaction» comme mode de règlement des litiges douaniers. Pour ce qui est des responsables des infractions douanières, le code rétablit la notion de «complice» par le biais d'un article qui stipule que «les complices, tels que définis par le code pénal, sont responsables des infractions douanières et sont passibles des mêmes sanctions que les auteurs de l'infraction». La loi inclut aussi le renforcement du droit de communication par le droit d'accès conféré à l'administration douanière à toutes informations et documents qui intéressent son activité «sans qu'aucune objection ne puisse lui être opposée». De même, et réciproquement, cette obligation est mise à la charge de la Direction générale des douanes (DGD) dans le domaine de l'échange d'informations avec les autres départements et organismes de l'Etat.

Saida T./APS

Gestion de l'eau à Bouira

# L'ADE présente dans 43 communes d'ici à la fin de l'année

■ Au total, six autres communes de Bouira bénéficieront des services de l'Algérienne des eaux (ADE) d'ici à la fin 2017, ce qui portera le nombre des municipalités gérées par le même organisme à 43, a indiqué, jeudi, le directeur des Ressources en eau, Lahbib Boulenouar.

Par Hatem D.

Sur les 45 communes que compte la wilaya de Bouira, 37 municipalités sont gérées pour l'heure par l'ADE et ce nombre devra passer à 43 communes d'ici à la fin d'2017, a précisé à l'APS M. Boulenouar. Il a ajouté que d'anciens réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) nécessitent des opérations de réhabilitation dans certaines localités de la wilaya afin de permettre à l'ADE d'assurer une «bonne gestion» de la ressource. Le même responsable a souligné l'importance de valoriser davantage les ressources

hydriques dont recèlent plusieurs régions de la wilaya comme les sources naturelles et les puits, qui alimentent surtout les villages isolés. D'ailleurs, le wali de Bouira a, lors d'une récente rencontre avec le secrétaire général du ministère des Ressources en eau et de l'Environnement, insisté sur la réhabilitation des anciens réseaux dans les localités enclavées, à l'image de Saharidj, Ath Mansour, Aghbalou, Semmache, Aguouillat (El-Adjiba) (Est) avant de confier la gestion de l'eau à l'ADE. M. Boulenouar a fait savoir qu'une dizaine de localités comptant 35 000 habitants et relevant de la commune de



Ph. &gt; D. R.

Djebahia (Ouest), seront raccordées avant l'été prochain au système des grands transferts des eaux du barrage de Koudiet Acedroune qui est d'une capaci-

té de 640 millions de M<sup>3</sup>. Selon le même responsable, 23 communes de la wilaya connaissent actuellement un manque en eau potable ou ne sont pas alimen-

tées quotidiennement. Avec les travaux des grands transferts et autres opérations engagées à travers la wilaya, ces communes «ne connaîtront plus de manque en eau potable», a-t-il assuré. Les grands transferts des eaux des deux barrages de Tiledit et de Koudiet Acedroune concernent 42 communes, dont 35 sont déjà raccordées, a rappelé le même responsable, précisant qu'il reste encore 14 autres municipalités qui n'ont pas encore bénéficié de ce mégaprojet qui permet l'alimentation de plusieurs communes des wilayas voisines, à savoir Bordj Bou Arreridj, M'sila et Médéa.

H. D./APS

Batna

## Remise de 474 clés de logements à des bénéficiaires dans deux localités

Les clés d'un quota de 474 logements publics locatifs (LPL) et sociaux participatifs (LSP) ont été remises jeudi à leurs bénéficiaires dans les deux localités de Chemmora et Oued-Chaaba (Batna), dans une atmosphère de grande fête, a-t-on constaté. La cérémonie de remise des clés de 224 unités LPL implantées dans la commune de Chemmora, et de 250 logements LSP au nouveau pôle urbain de Hamla-3 dans la commune d'Oued Chaaba, s'est déroulée en présence du chef de l'exécutif local, Mohamed Salamani et du président de l'Association

générale des entrepreneurs algériens (Agea), Mouloud Kheloufi. D'autres quotas de logements seront distribués dans la wilaya de Batna «au cours des prochains mois», a affirmé à l'occasion le wali, rappelant, à ce propos, que 680 unités des deux formules LPL et LSP avaient été attribuées le mois de février dernier à leurs bénéficiaires au niveau des communes d'Oued-Chaaba, M'doukal, Boulehilat et Ain-Yagout. M. Salamani a également rappelé que le quota devant être distribué avant la fin de l'année en cours, bénéficiera à 9 000 familles à travers l'ensemble des

communes de la wilaya. De son côté, le directeur de l'Office local de promotion et gestion immobilière (Opgi), Chérif Lareche, a précisé que ce quota devant être distribué avant la fin 2017 comporte plus de 5 300 logements publics locatifs implantés à travers les différentes communes, dont 310 unités seront attribuées «très prochainement». Il a, par ailleurs indiqué que 5 500 autres unités LPL, inscrites dans le plan quinquennal 2010-2014, sont actuellement en cours de construction et à un rythme «soutenu».

Lydia O./Agences

El-Oued

## 84 annexes communales raccordées au réseau de fibre optique

Au moins 84 annexes communales dans la wilaya d'El-Oued ont été raccordées au réseau de fibre optique depuis l'année dernière, a-t-on appris jeudi auprès de la direction des télécommunications de la wilaya. L'opération, qui permet d'assurer le service du guichet unique lié au retrait des documents administratifs, a permis de relier ainsi 84 annexes sur les 99 projetées à

travers les 30 communes que compte la wilaya (soit près de 84%), a-t-on précisé. L'initiative s'insère dans le cadre de la concrétisation du programme national arrêté par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, et visant le raccordement des annexes communales au réseau à haut débit du ministère, dans le cadre de sa stratégie de modernisation des prestations de service public,

au plan de la qualité et de la célérité d'exécution. Les 15 annexes communales restantes dans la wilaya d'El-Oued sont prêtes à être raccordées à ce réseau de haut débit et leur service de guichet unique devra entrer en exploitation dans les prochains jours, a assuré la même source. La priorité dans le raccordement des annexes communales au réseau de fibre optique a été donnée aux vil-

lages et zones enclavées, dans le cadre de ce programme qui permet aussi d'assurer des prestations de téléphonie fixe et d'Internet à leurs habitants. Dans le même sillage, 29 villages ont été raccordés au réseau de fibre optique dans le cadre d'un programme ciblant les concentrations de plus de 1 000 habitants, selon la même source.

N. F.

Laghouat

## Divers projets en chantier à El-Kheneg et Tadjerouna

Divers projets sont en cours de réalisation, dans des secteurs différents, pour appuyer la dynamique de développement dans les communes d'El-Kheneg et Tadjerouna (Laghouat), a-t-on appris des responsables de ces deux collectivités. Une tranche de 410 logements de type public locatif, dont 210 sont finalisés, est en chantier dans la commune d'El-Kheneg, pour lesquels une enveloppe de 475 millions DA a été allouée pour leur raccordement aux réseaux divers (eau, assainissement, gaz et électricité), en plus de l'éclairage public et

des aménagements extérieurs, a-t-on fait savoir. Une polyclinique devra également être mise en service au début du mois d'avril prochain, dans cette commune où sont aussi en construction une salle omnisports et des gradins et vestiaires du stade communal, a-t-on ajouté. Dans le cadre de l'amélioration des prestations administratives pour les habitants de cette commune et des localités voisines, une recette intercommunale est entrée dernièrement en phase d'exploitation. La commune de Tadjerouna a bénéficié, pour sa part, d'un projet de château d'eau de 500

mètres cubes devant entrer en service prochainement. La collectivité a bénéficié aussi d'une opération de réhabilitation du pont d'Oued Zergoune qui avait subi des dommages lors des intempéries ayant affecté la wilaya il y a quelques mois, au regard de son importance pour le raccordement de la commune aux localités limitrophes, selon les responsables communaux. Un centre avancé de la Protection civile, en cours de réalisation dans cette commune, devra être réceptionné avant la fin de l'année en cours, ont-ils signalé.

S. H.

## Skikda Plus de 4 000 logements distribués à partir de juin

PLUS DE 4 000 logements, de différentes formules seront distribués dans la wilaya de Skikda à partir de «juin prochain», a indiqué jeudi le wali, Mohamed Hadjar.

S'exprimant, lors des travaux de la première session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), le chef de l'exécutif local a fait savoir que des instructions ont été données aux responsables concernées et chefs de daïra à l'effet de suivre les chantiers d'habitat en cours de réalisation et du respect des délais de livraison retenus. Le même responsable a détaillé que les logements concernés par l'attribution sont implantés dans les daïras de Skikda avec 3 070 unités, à Collo avec 700 unités, à Azzaba avec 400 et à El Harrouch totalisant 70 logements, a-t-il précisé, ajoutant que près de 800 habitations de type location-vente seront «des le mois juillet prochain» distribuées dans la daïra d'Azzaba.

R. E.

Sahara occidental

# L'UE «préoccupée» par la situation tendue dans la zone d'Alguerguerat

■ L'Union européenne s'est dite «préoccupée» par la situation tendue dans la zone tampon d'Alguerguerat, au sud-ouest du Sahara occidental, réitérant son soutien aux efforts déployés par l'ONU pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple sahraoui.

«L'UE est préoccupée par la situation tendue qui s'est développée dans l'étroite zone tampon dans le sud-ouest du Sahara occidental», a écrit la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, dans sa réponse à l'eurodéputée Malin Bjork qui l'interpellait le 13 janvier dernier, dans une question écrite, sur le risque de voir la situation dans cette zone s'aggraver. La haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité a rappelé, à ce titre, que l'«UE a, à plusieurs reprises, exprimé ses préoccupations au sujet de la longue durée de ce conflit et au sujet de ses implications sur la sécurité et le respect des droits de l'Homme dans la région». «L'UE soutient les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes de la Charte de l'ONU», a-t-elle encore ajouté. Le 13 janvier dernier, la députée européenne Malin Bjork interpellait la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, sur les mesures prises par l'UE pour inciter le Maroc à quitter le territoire et à respecter ses engagements conformément à l'accord de cessez-le feu de 1991 entre le Maroc et le Front Polisario. Dans sa question écrite adressée à la haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et la politique de sécurité, la députée européenne Malin Bjork affirmait que «la situation risque de s'aggraver» s'il n'y a pas de suivi. Elle a rappelé, à ce titre, que le



Maroc a violé l'accord de cessez-le feu négocié sous l'égide l'ONU avec le Front Polisario par son incursion dans la zone d'Alguerguerat. Un document confidentiel de l'ONU, daté du 28 août 2016 et transmis pour information au Conseil de sécurité, a confirmé que le Maroc a violé l'accord de cessez-le feu conclu avec le Front Polisario en déployant ses forces dans cette zone. Selon ce document, le Maroc a mené durant la période allant du 16 au 25 août une opération présentée comme «anti-contrebande» dans la région d'Alguerguerat «sans avertir au préalable la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso)» comme l'exigeait l'accord militaire. Le Front Polisario a protesté auprès de l'ONU et a dénoncé la volonté de l'occupant marocain de construire une «route goudronnée» dans la zone afin d'y maintenir une présence militaire

L'eurodéputée a exhorté la première responsable de la diplomatie européenne à évaluer cette situation induite par la violation de l'accord de cessez-le feu par le Maroc conformément aux dispositions de l'article 2 de l'accord d'association UE-Maroc. Elle a suggéré, à ce titre, d'activer la clause relative aux droits de l'homme qui figure dans l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'UE et le Maroc. La députée européenne Malin Bjork s'est demandée si la violation du cessez-le feu par le Maroc n'est pas un motif pour déclencher cette clause qui intègre un mécanisme permettant à l'UE de suspendre unilatéralement le protocole en cas de violation des droits de l'homme. Lundi, le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek, affirmait que «les allégations d'un retrait marocain de d'Alguerguerat ne sont que tromperie de l'opinion publique et une dénaturation de

la vérité», soutenant que «les forces d'invasion sont toujours stationnées là-bas et contrôlent le passage illégal».

## Le procès des prisonniers du «groupe de Gdeim Izik» ajourné au 20 mars

Le procès en appel des prisonniers politiques sahraouis du groupe Gdeim Izik a été ajourné jeudi au lundi 20 mars, a rapporté l'agence de presse sahraoui SPS, citant le ministre sahraoui des Territoires occupés et de la diaspora sahraoui. Le procès en appel avait repris, il y a quatre jours, à Rabat sur fond d'appels à la libération «immédiate et inconditionnelle» des militants sahraouis. Des appels sont également lancés pour juger les responsables marocains des «détentions arbitraires». L'organisation britannique de défense des droits de l'Homme du peuple du Sahara occidental,

Adala UK, a dénoncé de «graves erreurs de procédure» dans ce procès. Dans un communiqué, l'ONG britannique, dont des membres assistent au procès des prisonniers politiques sahraouis ouvert lundi dernier, a relevé «plusieurs graves erreurs de procédure» semblables à celles relevées lors de leur procès devant un tribunal militaire en 2013. Adala UK souligne d'abord, «l'absence de la présomption d'innocence» au procès, notant que les prisonniers sont jugés depuis le début en tant que «coupables». L'organisation a ajouté que le tribunal a refusé un examen médical de Mohammad Ayoubi, dont l'état de santé s'est gravement dégradé. M. Ayoubi a confirmé avoir été victime de «torture et viol» dans la prison marocaine. Détenus depuis 2010, les prisonniers de Gdeim Izik exigent la poursuite et le jugement «des geôliers et des responsables des enlèvements, des détentions arbitraires, ainsi que les responsables de toutes les formes de tortures physiques et psychologiques dans des postes de police et de gendarmerie d'El Aayoun occupée, dans la prison locale Salé 2 et Salé 1 et dans la prison locale Aarjat». Après 27 mois de détention préventive, les 24 militants sahraouis ont été condamnés par un tribunal militaire à de lourdes peines d'emprisonnement pour leur «implication dans le mouvement de protestation». Par ailleurs, le chef du groupe de travail du moyen orient et de l'Afrique du parti espagnol Izquierda Unida, Jon Rodríguez, présent à Rabat pour assister à titre d'observateur, au procès des prisonniers politiques de Gdeim Izik, a déclaré qu'«aucune preuve concrète contre les accusés n'a été présentée depuis le début du procès». Jon Rodríguez, cité par la presse espagnole a indiqué qu'après avoir entendu les chefs d'accusation «nous n'avons même pas vu un certificat de décès des victimes présumées et aucune preuve impliquant les accusés n'a été présentée». Présent au procès du groupe des prisonniers politiques de Gdeim Izik qui se déroule à Rabat, à la tête d'une grande délégation de l'Izquierda Unida, Jon Rodríguez a en outre souligné que le «procès est clairement motivé par la politique» avant d'ajouter que tous «les accusés qui ont été interrogés jusqu'à présent ont dénoncé toutes sortes de tortures physiques et psychologiques commises par les forces de sécurité marocaines pour obtenir d'eux des aveux forcés».

Libye

## Le Conseil présidentiel annonce un accord de cessez-le-feu à Tripoli

Le Conseil présidentiel du gouvernement d'union nationale libyen (GNA) a annoncé, jeudi, un accord de cessez-le-feu immédiat impliquant le départ de l'ensemble des factions et groupes armés de Tripoli. Selon un communiqué rapporté par les médias libyens, l'accord prévoit un «cessez-le-feu immédiat» dans la capitale, le départ des groupes armés de Tripoli «dans un délai de 30 jours», ainsi que «la libération des personnes arrêtées durant les quatre derniers jours». L'accord a été signé au terme d'une réunion tenue au siège du Conseil présidentiel, sous la présidence du membre du Conseil Ahmed Hamza, et en présence du ministre de la Défense, El Mehdi El Borghthi, le ministre de l'Intérieur, Aarref El Khodja, et

les chefs de factions et groupes armés de Tripoli et Misrata, ont précisé les médias. L'accord prévoit également l'installation d'une commission dépendant du ministère de la Défense en vue de suivre la mise en œuvre de la clause portant départ des groupes et factions armés de la capitale Tripoli. Des forces relevant du GNA ont été chargées de sécuriser des secteurs qui étaient contrôlés par des groupes rivaux, toujours selon l'accord conclu dans la nuit de mercredi à jeudi. Mercredi soir, les combats s'étaient concentrés dans le quartier de Salaheddine, au sud de la capitale libyenne, où plusieurs milices rivales occupent des casernes. Mais un retour au calme a été observé jeudi matin dans la capitale et sa

périphérie. Auparavant, l'émissaire de l'ONU en Libye, Martin Kobler, a déclaré que les représentants diplomatiques auprès des Nations unies étaient inquiets de l'«absence de l'action politique» et «les violences à Tripoli», qui constituent, a-t-il dit, une «menace pour la sécurité des civils». M. Kobler a indiqué dans un tweet avoir conclu des discussions avec nombre d'ambassadeurs à l'ONU autour de la situation en Libye. L'émissaire de l'ONU s'est dit «attristé par la mort des civils, dont une fille de 15 ans, et la prise pour cible d'un hôpital et d'une chaîne de télévision», soulignant l'importance de «ne porter atteinte à la sécurité des civils en toutes circonstances».

Lamia O./Agences



Corée du Nord

# L'action militaire contre Pyongyang est une option, selon les États-Unis

■ Une action militaire des États-Unis contre la Corée du Nord, dotée de l'arme nucléaire, est possible en cas d'escalade, a averti, hier, le chef de la diplomatie américaine, prévenant que la politique de «patience stratégique» de Washington n'était plus d'actualité.

Par Ali O.

Re Tillerson effectue une tournée en Asie, sa première expérience diplomatique du management de crise. Il s'est exprimé quelques jours après des tirs de missiles balistiques présentés par Pyongyang comme un exercice visant les bases américaines au Japon. Environ 28 000 soldats américains sont déployés en Corée du Sud mais la capitale Séoul est à portée de l'artillerie nord-coréenne. Lors d'un point de presse conjoint avec son homologue sud-coréen Yun Byung-Se à Séoul, M. Tillerson a expliqué que la page se tournait sur la politique dite de «patience stratégique» menée par le prédécesseur de Donald Trump à la Maison-Blanche, Barack Obama. «Nous explorons une nouvelle gamme de mesures diplomatiques, sécuritaires et économiques. Toutes les options sont sur la table», a dit M. Tillerson. «Certainement, nous ne voulons pas que les choses en viennent au conflit militaire», a-t-il ajouté. Mais, «s'ils élèvent le niveau de menace de leur pro-



gramme d'armements à un niveau qui nécessite à nos yeux une action, alors, cette option sera sur la table». La Russie a appelé hier les États-Unis et la Corée du Nord à sortir du «cercle vicieux» de l'escalade militaire. «Il faut briser le cercle vicieux de la tension quand, en réponse à un essai de missile nucléaire nord-coréen, les États-Unis et leurs alliés font des démarches pour intensifier leurs activités militaires qui, à leur tour, poussent Pyongyang à de nouvelles actions», a déclaré le vice-

ministre russe des Affaires étrangères, Igor Morgoulov, dans une interview accordée à l'agence japonaise Jiji. Le Nord a mené son premier essai nucléaire souterrain en 2006, ne tenant aucun compte de l'opposition internationale. Depuis, il a mené quatre autres essais, dont deux rien qu'en 2016. La veille à Tokyo, M. Tillerson avait tiré un constat d'échec sur 20 ans d'efforts diplomatiques pour dénucléariser Pyongyang, promettant une approche nouvelle sans fournir de précisions. Le Nord a essuyé plusieurs volées de sanctions de l'ONU qui ne l'ont pas incité à changer de politique. M. Tillerson se rend aujourd'hui en Chine, principal allié diplomatique et partenaire commercial

de Pyongyang, pour lui demander de mettre davantage la pression sur le Nord. «Je ne pense pas que nous soyons jamais parvenus entièrement au niveau maximal d'action possible dans le cadre des résolutions du conseil de sécurité de l'ONU, avec la participation totale de tous les pays. Nous savons que d'autres pays peuvent prendre des mesures», a ajouté le secrétaire d'État. Pékin s'inquiète comme Washington du programme nucléaire de son voisin mais estime que les États-Unis ont joué un rôle dans l'escalade des tensions. La situation est compliquée par le déploiement en Corée du Sud du bouclier antimissile américain Thaad. Séoul comme Washington assurent qu'il a des visées purement défensives. Mais Pékin considère que Thaad et son puissant radar sont susceptibles de réduire l'efficacité de ses propres systèmes de missiles. La Chine de décoller pas, imposant une série de mesures perçues à Séoul comme des représailles économiques. C'est une réaction «inutile» et «perturbante», a jugé M. Tillerson. Le responsable américain avait auparavant visité la Zone démilitarisée qui sépare les deux Corées, l'un des secteurs les plus fortifiés du monde. Il s'est rendu dans la zone commune de sécurité de

Panmunjom, gardée depuis la fin de la guerre de Corée (1950-53) par la Corée du Nord et le commandement de l'ONU dominé par les États-Unis. Le Nord veut mettre au point un missile intercontinental balistique (ICBM) capable de porter le feu nucléaire sur le continent américain, ce qui ne laisse pas d'inquiéter Washington. Pour les analystes, les commentaires de M. Tillerson sont peut-être le signe d'un bouleversement de la politique américaine. «Il pourrait s'agir de rhétorique destinée à faire pression à la fois sur la Corée du Nord et la Chine mais au vu de l'atmosphère qui règne à Washington, on ne dirait pas que cela pas finir simplement avec des paroles», a estimé Choi Kang, analyste à l'Institut Asan des études politiques. «Il va falloir attendre de voir jusqu'où ils veulent aller avec l'option militaire», a-t-il ajouté. «Mais ce qu'il veut montrer c'est que ça n'intéresse pas Washington de dialoguer avec la Corée du Nord». Daniel Pinkston, professeur à l'Université Troy de Séoul, a prévenu que le Nord ne resterait pas sans réagir en cas d'attaque, même si son armement est obsolète. «Ils se battent pour défendre leur pays s'ils sont attaqués» a-t-il estimé, ajoutant que «la dissuasion peut parfois échouer».



## Points chauds

Costumes

Par Fouzia Mahmoudi

Si la justice et les médias français ont été copieusement, ces dernières semaines, accusés par la droite de «tailler un costume» à François Fillon, l'expression ne pourrait aujourd'hui être plus opportune. En effet, l'enquête sur les emplois fictifs, supposés, de l'épouse et de deux des enfants du candidat de la droite à la présidentielle a été étendue aux conditions dans lesquelles des costumes de luxe ont été offerts à celui-ci, notamment en février, a indiqué une source judiciaire. Le Parquet national financier (PNF) a ainsi élargi l'enquête des juges d'instruction à des soupçons de trafic d'influence, selon cette source. Le *Journal du Dimanche* avait été celui qui avait révélé ce week-end qu'un mécène avait signé, le 20 février, un chèque de 13 000 euros pour le règlement de deux costumes achetés chez Arnys, un tailleur parisien des quartiers chics. Le trafic d'influence ne figurait pas au nombre des chefs de mise en examen retenus dans le cadre de cette enquête portant sur des emplois supposés fictifs occupés par l'épouse du candidat de la droite à la présidentielle, Penelope Fillon, et par deux enfants du couple. Interrogé à ce sujet, lundi 13 mars sur Europe 1, François Fillon avait répondu que cette démarche était légale. «J'ai parfaitement le droit de me faire offrir un costume par un ami, ce n'est pas interdit», avait-il précisé. Le même jour, le déontologue de l'Assemblée nationale s'est toutefois saisi de la question. «J'ai appris par la presse que François Fillon aurait reçu pour plus de 13 000 euros de dons de vêtements de la part d'un donateur non identifié en février», a déclaré Ferdinand Mélin-Soucramanien. Personnalité indépendante, il entend «recueillir le maximum d'éléments d'information» à ce sujet. «La question qui se pose est la suivante : ces cadeaux ont-ils été faits exclusivement à titre privé, auquel cas ils échappent à ma compétence, ou bien sont-ils en lien avec le mandat ?» Les députés doivent en effet déclarer au déontologue «tout don ou avantage d'une valeur supérieure à 150 euros dont ils ont bénéficié», «en lien avec leur mandat». À n'en pas douter, ce nouvel épisode de la saga judiciaire de François Fillon ne rebuttera pas ses plus fervents partisans. Sa base électorale qui le soutiendra jusqu'au bout. Mais peut sérieusement miner ceux qui pouvaient encore hésiter entre Fillon et l'abstention ou même ceux qui décideraient de franchir le pas et de finalement voter pour Marine Le Pen, pour renverser l'échiquier politique en attendant l'émergence d'un nouveau rassembleur charismatique de la droite, à l'instar d'un Chirac ou même d'un Sarkozy qui n'avaient pas besoin de primaire pour faire savoir aux cadres autour d'eux qui était le chef.

F. M.

Décret migratoire

## Trump va faire appel après un nouveau camouflet

Ploombé par sa rhétorique anti-musulmane, Donald Trump a annoncé jeudi son intention de faire appel de la suspension de son second décret migratoire, un camouflet qui plonge le président américain dans une laborieuse bataille politico-judiciaire. «Nous avons l'intention de faire appel de cette décision erronée», a déclaré Sean Spicer, porte-parole de la Maison-Blanche. Il a précisé que les juristes de l'exécutif adopteraient la meilleure stratégie de recours après avoir préalablement obtenu des «éclaircissements» sur les décisions rendues. En l'espace de quelques heures, deux juges fédéraux ont bloqué mercredi soir et jeudi matin l'application du texte controversé, qui bannit l'entrée des États-Unis aux ressortissants de six pays musulmans. Ces deux tribunaux ont donné raison aux États démocrates et aux militants associatifs qui affirment que le décret vise de façon discriminatoire les musulmans. Condamnant une justice «politisée», M. Trump a dénoncé «un abus de pouvoir sans précédent» et un coup d'arrêt à sa politique «faisant paraître faibles» les États-Unis. Exactement comme après la suspension le 3 février de son premier décret anti-immigration, le président a promis de

poursuivre la lutte devant les tribunaux, jusqu'à la victoire. «Nous allons porter ce dossier aussi loin qu'il le faudra, au besoin jusqu'à la Cour suprême. Nous allons gagner. Nous allons protéger nos citoyens coûte que coûte», a lancé Donald Trump lors d'une réunion publique dans le Tennessee. Le décret retoqué avait pourtant été présenté par M. Trump comme inattaquable sur le plan juridique, ayant été expurgé de ses éléments les plus contestés qui avaient suscité des réactions outrées dans sa première version. Ces efforts de polissage n'ont pas suffisamment convaincu les deux magistrats concernés, le premier à Hawaï, le second dans l'État du Maryland. «Un observateur censé et objectif (...) se doit de conclure que ce décret a été émis dans l'objectif de défavoriser une religion déterminée», a estimé dans sa décision le juge de Hawaï Derrick Watson. Le nouveau décret est «la concrétisation, envisagée depuis longtemps, de l'interdiction d'entrée (aux États-Unis) aux musulmans», a de son côté tranché le juge du Maryland, Theodore Chuang. Ce dernier n'a toutefois suspendu qu'en partie le texte, en ciblant la mesure d'interdiction de délivrance des visas pour les six pays musulmans

concernés. Les deux juristes, qui ont tenu des audiences mercredi, quelques heures seulement avant la mise en application prévue du décret, ont indiqué avoir fondé leur opinion sur des déclarations passées de M. Trump et de ses conseillers. Le président américain se voit ainsi rappeler que sa rhétorique contre les musulmans a un coût, même si elle remonte principalement à l'époque de la campagne quand le candidat républicain avait suggéré de fermer les frontières américaines à tous les musulmans. Le juge Chuang avait été saisi par une coalition d'organisations de défense des libertés et des réfugiés, dont la puissante American Civil Liberties Union (ACLU). Pour motiver sa décision, le juge Watson a lui assuré que la suspension temporaire du décret éviterait des «préjudices irréparables». Le décret, a-t-il souligné, comporte «des preuves significatives et irréfutables d'animosité religieuse». Ce second décret prévoyait de fermer temporairement les frontières américaines aux réfugiés du monde entier et de suspendre l'octroi de visas durant 90 jours pour les ressortissants d'Iran, de Libye, de Syrie, de Somalie, du Soudan et du Yémen.





Subventionner les «projets à coût limité des jeunes»

# Fini le financement à cent pour cent des films par l'Etat

■ Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a déclaré, jeudi, que «la nouvelle orientation» de son département consiste à subventionner les «cinématographiques à coût limité des jeunes», estimant «infructueux désormais de produire des films à coût élevé».

Par Adéla S.

«**L**ère du financement à cent pour cent des films par l'Etat est révolue», a affirmé M. Mihoubi dans un entretien au journal «El Khabar» avant de préciser que les films à coût élevé étaient des «projets stratégiques» qui s'inscrivent en dehors «des critères retenus par le ministère de la Culture à travers la subvention du nouveau cinéma».

Il a indiqué que l'Etat interviendra en tant que «partenaire» dans la production d'œuvres cinématographiques avec la participation de différentes autres parties, soulignant que la tutelle «contribuera avec un taux précis à la subvention du film».

Evocant le film «l'Emir Abdelkader», M. Mihoubi a rappelé de nouveau que le travail «est gelé» car exigeant «un degré élevé de qualité et de maîtrise» et un scénario qui renferme les différents aspects de la personnalité de l'Emir et une société de production «sérieuse», y compris algérienne, et jouissant d'«une vision précise pour produire un film international».

«Il n'y a aucun inconvénient à faire appel à un partenaire étranger pour la production du film», a-t-il dit, réitérant que l'examen de ce projet aura lieu après la production par le ministère des deux films «Ben M'hidi» et «Ben Badis».

Lors d'une plénière en février dernier à l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre de la Culture a relevé que le film sur l'Emir Abdelkader est actuellement gelé en raison de l'absence d'un «bon scénario» pouvant retracer la personnalité «singulière» de l'Emir et de son financement.

S'exprimant sur la contribution du privé à l'activité culturelle, il a estimé que les investisseurs privés en Algérie n'avaient pas la culture de l'investissement dans

ce domaine comme le cinéma, le théâtre, les arts plastiques et autres, même «si rien ne les empêche de le faire».

Il a insisté sur la nécessité de «sensibiliser» ces investisseurs en les invitant à investir dans le secteur de la culture, rappelant l'existence d'initiatives dans ce domaine, d'Algériens et d'étrangers, et tout particulièrement dans le cinéma.

D'autre part, M. Mihoubi a jugé impératif de «réviser la loi sur le cinéma» qui comporte certaines «entraves» inhibitrices de la capacité des sociétés cinématographiques algériennes dans le domaine de commercialisation, de tournage et de distribution.

Les lois doivent être «plus souples et à l'extrême même» comme c'est le cas des textes de loi sur le cinéma dans les pays voisins, a-t-il poursuivi.

En réponse à une question sur la projection de films internationaux confiée à l'Office national de la culture et de l'information (Onci), M. Mihoubi a annoncé que des accords ont été conclus entre l'office et certains distributeurs cinématographiques mondiaux pour la projection de nouveaux films dans les «salles de cinéma à Alger, Constantine, Oran et autres villes».

«Il existe plus de vingt salles de cinéma relevant de la Cinémathèque habilitées à présenter ces projections, outre les 67 autres salles du ministère de la Culture et certaines communes disposées à céder des salles au ministère dans un cadre commercial», a-t-il renchéri.

Le premier responsable du secteur a rassuré que l'office détenait dorénavant un registre qui «lui permet de faire son entrée dans le monde de la distribution à grande échelle» et ce, à travers le développement des salles de cinéma en les dotant d'équipements modernes, estimant que cela s'inscrivait dans le cadre de «la réforme du système cinématographique, à commen-



cer par la distribution».

Concernant les initiatives de certains artistes algériens à créer des syndicats, il a rappelé que la Constitution algérienne «autorise l'activité syndicale» et il est du droit des intellectuels et artistes d'en avoir afin d'«améliorer leur situation».

Enfin, M. Mihoubi a ajouté que le secteur de la Culture avait besoin de «réformes profondes», tous azimuts, qu'il s'agisse de «la révision des lois» en vue d'une adaptation aux grands changements de par le monde ou au moins en «mettant fin» à l'idée selon laquelle l'Etat façonne à lui seul la culture.

## Réformer les lois organisant les théâtres et les coopératives théâtrales

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a annoncé, jeudi à Boumerdès, des préparatifs en cours en vue de la promulgation de décrets exécutifs et de nouveaux textes de loi en vue de réorganiser les statuts particuliers des coopératives théâtrales et des théâtres.

«Ces textes sont en cours d'enrichissement et débats, par tous les partenaires du domaine, en vue de leur parachèvement

au mois d'avril prochain», a ajouté le ministre dans un point de presse animé en marge d'une visite de travail à Boumerdès.

Il a souligné que cette démarche, inscrite au titre d'un grand chantier ouvert sur la réforme et la révision de la réglementation régissant le secteur, est le «fruit» de la réflexion des différents groupes de travail installés depuis le 22 janvier dernier, qui ont, entre autres, recommandé la réforme des textes de loi régissant le secteur du théâtre.

Selon M. Mihoubi, ces mêmes groupes de travail ont proposé la révision des statuts particuliers des coopératives théâtrales et des théâtres, en assurant un «encadrement juridique à ceux ayant opté pour le travail en dehors des entreprises publiques du théâtre», a-t-il souligné.

«Car il existe un désir de la part de particuliers pour investir dans l'industrie du cinéma en général», a affirmé M. Mihoubi, signalant des «démarches en cours, depuis un certain temps, en vue de permettre au plus grand nombre possible d'entre eux d'être informés de ces incitations», non sans souligner les «actions en cours en vue de réorganiser l'industrie et le marché du cinéma en Algérie».

## Rendez-vous culturels

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger

Jusqu'au 18 mars :

Dans le cadre de la 1<sup>re</sup> édition de la Journée mondiale du design italien, expositions «Le Grand jeu de l'industrie» et «Le Design italien rencontre le design algérien».

Mardi 31 mars :

Exposition de mangas à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.

Café littéraire Le Sous-marin (Télémy)

Jusqu'au 18 mars :

Exposition d'arts plastiques «Sneacatombes», par Sneak Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie Aujourd'hui à partir de 10h : Conférences et ateliers sur la conservation et la restauration des œuvres d'art.

Centre d'activités culturelles Abane-Ramdane (Rue Abane-Ramdane, Alger)

Jusqu'au 18 mars :

Exposition de peinture par Yamena Zebda, Hahad Karima, Ferah Karima et El Kerba Nihad.

Galerie d'Arts Aïcha-Haddad (rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 30 mars :

Exposition spéciale Journée de la femme, par Narimane Sadet Cherfaoui et Samia Boumerdassi.

Galerie d'art Dar El-Kenz (Chéraga, Alger)

Du 18 au 31 mars :

Exposition collective «Œuvres récentes» des artistes peintres Moussa Bourdine, Adlane Djefel, Moncef Guita et du sculpteur Nadjib Bensaïd. Vernissage le samedi 18 mars à partir de 15h.

Musée national Ahmed-Zabana (Oran)

Jusqu'au 31 mars :

Exposition de peinture de l'artiste Hirech Boumediène. Espace España de l'Institut Cervantès d'Alger Jusqu'au 30 mars à 18h :

Cycle de cinéma «Espace féminin», dans le cadre de la Journée internationale de la femme.

Galerie Seen Art (Dély-Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 20 mars :

Exposition collective «Substance», animée par les sculpteurs Merzouk Bellahcen, Arezki Mezahem et Zaki Sellam.

Galerie d'arts La Baignoise (Alger-Centre)

Jusqu'au 25 mars :

Exposition de photographies d'art «La Roma la ntouma» (Ni Rome ni vous), par le photographe Oussama Tabiti.

## Concert

### Un récital chaâbi à la mémoire de Amar Ezzahi

Un récital de musique chaâbi a été animé, jeudi soir à Alger, par des artistes et amateurs de ce style populaire, en hommage à Amar Ezzahi, l'une des figures du genre disparu en 2016. Organisé par la Radio algérienne, le récital qui a réuni des artistes de renom à l'instar d'Abdelkader Chaou et Sid Ali Driss aux côtés de jeunes interprètes, a été une occasion pour redonner vie aux chansonnettes du maître de chaâbi qu'il a incarné durant toute sa carrière. Le chanteur Salem Lyès dont la voix rappelle beaucoup Cheikh Leblad comme le surnomment ses fans, a interprété «Zoujd hmet», célèbre chanson chantée par Dahmane El Harrachi. Interprète du hawzi, un genre musical dérivé de la musique andalouse, Dalila

Bentaya, connue sous le nom de scène Dalila Naim, a égayé la soirée par sa voix féminine suave en interprétant «Rayha daga daga», une célèbre chanson du répertoire algérois. Autre chanteur prometteur, Abderrazak Guenif, a gratifié le public, venu en nombre, par de célèbres pièces du chaâbi dont «Youm el djemaâ kharjou ryam», écrite par le poète marocain M'barek Essouissi et reprise par de grands noms du genre dont Amar Ezzahi. Révélé à l'émission «Kahwa wa latay» animée par Sid Ali Driss et diffusée chaque samedi sur la Chaîne III, Abderrazak Guenif, par sa voix qui rappelle El Hachemi Guerouabi, autre icône de chaâbi, a été applaudi par le public composé essentiellement de fans de cheikh Amar Ezzahi. Lui succédant, Faycel

Hadroug a, pour sa part, interprété avec succès des classiques du chaâbi à l'exemple «Ahl ez zine el fassi», pièce écrite par le poète émérite Mohamed Ben Slimane et reprise notamment par l'interprète du chaâbi Maâzouz Bouadjadj. En clôture de cette soirée, l'illustre interprète de chaâbi, Abdelkader Chaou, a fait revivre le répertoire du maître Ezzahi en exécutant avec succès «Ya diff Allah», une pièce reprise par El Hadj M'hamed Al Anka, «Adrouni ya ahl!» et «Qahwa wa latay», autre célèbre chanson du parolier Cheikh Bouazza. «Dirou el awani», ritournelle finale tirée du répertoire andalou et chantée par Cheikh Sadek El Bedjaoui, a été également reprise par Chaou, un des interprètes les plus adulés par les fans de chaâbi.



## Coup-franc direct

Honte à vous !

Par Mahfoud M.

Le président de l'ASO, Abdelkrim Medouar, est sorti de sa réserve pour affirmer que quelque chose d'anormal s'est produit la nuit du 28 février dernier, date de l'ultimatum accordé aux candidats à la présidence de la FAF. Il trouve donc que la candidature de Zetchi est bizarre, et c'est ce qui l'a poussé à se porter candidat. Pourtant, cela ne lui a jamais traversé l'esprit du temps où son maître, Mohamed Raouraoua, détenait les rênes de la présidence, car cela arrangeait ses affaires et celles de ses pairs de la Ligue 1, tant qu'il n'y avait personne pour les contrôler et qu'ils faisaient ce que bon leur semblait. Il veut faire croire également que Zetchi l'emportera parce qu'il bénéficie du soutien des autorités, tout en rendant hommage à Baâmeur, le président de la commission de candidature à la FAF, qui avait tenté de faire capoter l'AGE en la reportant au mois d'avril. Décidément, Medouar n'a pas honte de la magouille, il est connu, comme beaucoup d'autres présidents, pour nager en eaux troubles. Il aurait aimé que le statu quo soit maintenu malgré l'échec de Raouraoua de mener la football national à bon port avec ses décisions fortement discutables. Medouar sait qu'avec les nouvelles données il n'aura plus la chance de continuer à magouiller car maintenant tout sera clair. Il devrait y avoir une décantation pour laisser place aux gens intègres dans le football national.

M. M.

FAF

### L'AGE aura bel et bien lieu le 20 mars

L'ASSEMBLÉE générale élective (AGE) de la Fédération algérienne de football (FAF), fixée initialement au 20 mars puis reportée au 27 avril, a finalement été maintenue à sa date initiale, a annoncé l'instance fédérale mercredi sur son site officiel. «La commission de candidature réunie mercredi a décidé et comme annoncé lors du dernier Bureau fédéral de FAF en date du 11 février 2017, que l'Assemblée générale élective aura lieu lundi 20 mars 2017 à partir de 10h00 à l'amphithéâtre Omar-Kezzal du Centre technique national de Sidi Moussa», indique la même source. La commission de candidature présidée par Ali Baâmeur a annoncé lundi via un communiqué le report des élections se basant sur l'article 26.1.2 des statuts de la FAF qui stipule que les élections auront lieu soixante jours après la date de la tenue de

l'assemblée générale ordinaire (AGO) de fin de mandat. Quelques heures plus tard, ce communiqué a été retiré du site officiel de l'instance fédérale. Kheireddine Zetchi, président du Paradou AC (Ligue 2), est l'unique candidat pour la succession de Mohamed Raouraoua. «Kheireddine Zetchi sera l'unique candidat à la présidence de la Fédération algérienne de football du fait que son dossier de candidature a été le seul à avoir été validé», affirme la même source. Huit candidats ont vu leurs dossiers rejetés. Il s'agit de MM. Mouldi Aïssaoui, Abdelkrim Medouar, Mansour Beljoudi, Ahmed Mebrek, Youcef Azzouz, Djamel Cherif, Rachid Asma et de M<sup>me</sup> Khadija Belkadi. Ces candidats auront jusqu'au 17 mars 2017 à 00h00 pour introduire un recours.

### Fédération algérienne d'athlétisme Dib Abdelhakim succède à Bouras

DIB ABDELHAKIM a été élu président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) pour le mandat olympique 2017-2020, lors de l'assemblée générale élective (AGE), tenue jeudi à l'Agence nationale d'activités de loisirs de jeunesse (Anali) de Zéralda. Candidat unique au poste de président, Dib, représentant de la ligue de Tlemcen et membre du bureau sortant, a obtenu 54 voix des 68 membres de droit présents à l'AGE (45 ligues, 18 clubs, 5 membres du bureau sortant). Dib succède à Ammar Bouras qui avait décidé de ne pas briguer un nouveau mandat à la tête de la FAA. Les membres de l'assemblée ont également élu le bureau fédéral, composé de sept membres dont un a été désigné d'office, à savoir Mekhloufi Yahia, représentant du Sud (wilaya de Ouargla), conformément aux directives du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). Par ailleurs, trois candi-

dates ont postulé pour faire partie du bureau fédéral, à savoir Safi Amina, Khelili Messaouda et Safi Mokhtar. Cette dernière a été élue au sein de l'instance fédérale après avoir obtenu 33 voix en sa faveur. A l'ouverture du dépôt des candidatures, six personnes ont postulé pour la présidence. Il s'agit de Louail Yacine (Alger, GS Pétroliers), Hamouni Mohamed (Chlef, ancien président de la FAA), Ahmim Saïd (El Oued, membre du bureau sortant), Benmessi Kamel (Blida, ancien président de la FAA), Dib Abdelhakim (Tlemcen, membre du bureau sortant) et Houmaïdi Abdelhamid (El Oued, président de Ligue). La commission de candidature a validé deux dossiers pour le poste de président, ceux de Dib Abdelhakim et Louail Yacine (Alger, GS Pétroliers), mais ce dernier s'est retiré. 14 dossiers ont été approuvés par le bureau fédéral dont trois dames.

# AG élective de la CAF Hayatou tombe, Raouraoua perd tout

■ Le président sortant de la FAF, Mohamed Raouraoua, a perdu son poste au comité exécutif de la Confédération africaine (CAF) pour l'exercice 2017-2021, lors de l'assemblée générale élective de la CAF tenue jeudi à Addis-Abeba.



Par Mahfoud M.

Raouraoua a obtenu 7 voix contre 41 pour son adversaire, le Marocain Fouzi Lekjaa, patron de la Fédération royale marocaine, alors que le troisième candidat Anwar El Tashani (Libye) s'est retiré de la course. Agé de 70 ans, Raouraoua espérait conserver son poste au comité exécutif de la CAF pour la zone Nord. Raouraoua, qui a décidé de ne pas se représenter à l'élection de la FAF, avait été élu pour la première fois au comité exécutif de la CAF en janvier 2004 en Tunisie, en marge de la coupe d'Afrique des nations. Au total,

sept membres ont été élus à raison d'un représentant pour chaque zone, à l'exception de la zone Sud qui a élu deux représentants. Tout le monde s'accorde à dire que Raouraoua a essuyé cet échec après que l'empereur du football africain, le Camerounais Issa Hayatou est lui aussi tombé et a donc eu un vote sanction, vu qu'il est considéré comme l'un des lieutenants fidèles à Hayatou. Raouraoua aura tout perdu en un temps très court, puisqu'il ne se présente pas à sa succession à la FAF, et ne pourra pas le faire maintenant que les délais sont passés, en plus de son siège au comité exécutif de la CAF. Il se retrouve éjecté des circuits du football

national et africain. Pour revenir à l'autre grosse surprise de ces élections de la CAF, et la plus importante, il faut savoir que Hayatou, l'homme autrefois fort de la Confédération, a essuyé un échec cuisant face au Malgache Ahmad Ahmad qui a mis fin à 29 ans de règne du vieux Camerounais. Le Malgache a été élu, à la surprise générale, président de la CAF lors d'une élection l'opposant au Camerounais, obtenant une large avance de 14 voix (34 contre 20). A l'annonce des résultats officiels, des poings victorieux se sont levés et une clameur a éclaté dans la salle rassemblant les représentants des fédérations africaines votantes. Relativement méconnu par rapport à son adversaire, Ahmad a déjoué la plupart des pronostics en obtenant un mandat de quatre ans à la tête de la CAF. Hayatou, 70 ans, dernier dignitaire du foot mondial épargné par les affaires qui ont emporté Sepp Blatter et Michel Platini, en était pourtant le favori en puissance. «Si je pensais que je ne pouvais pas y arriver, je ne me serais pas présenté», a déclaré à la presse le nouveau patron du football africain après le vote, alors que son rival était escorté en dehors de l'auditorium, refusant de s'adresser aux journalistes.

M. M.

### Ligue des champions L'USMA pour confirmer et passer

L'USM Alger abordera cet après-midi (15h30) la manche retour des seizièmes de finale de la Ligue des champions face à la formation burkinabaise du RC Kadiouguo avec la plus forte détermination pour tenter d'arracher le billet de qualification pour le prochain tour. Il s'agira pour les Rouge et Noir de confirmer le résultat du match aller au stade Bologhine où ils avaient réussi à l'emporter sur le score de (2/0) et donc de tenter un autre coup à Ouagadougou pour passer. La recette est simple pour les hommes de Put, il leur faudra tenir et éviter d'encaisser un quelconque but et dans le même temps réussir à marquer au moins un but pour se mettre à l'abri et arracher cette qualification à laquelle ils aspirent. Certes, la mission ne sera pas de tout repos pour les coéquipiers de Meftah, mais leur expérience fait qu'ils ont plus de chance de revenir avec un résultat probant et se qualifier pour le prochain tour. Pour ce match retour, l'USMA ne bénéficiera pas des services de Darfalou, l'un des buteurs du match aller,

après avoir contracté une blessure. C'est un coup dur pour le coach belge qui souhaitait l'aligner dès l'entame. Par contre, le défenseur international, Benyahia, qui souffrait d'une blessure à l'adducteur devrait être prêt pour tenir sa place dans l'axe et donc apporter ce plus qu'on attend de lui. Les Rouge et Noir sont prêts pour l'exploit afin de continuer leur aventure dans cette compétition et refaire le coup d'il y a deux ans où ils avaient atteint la finale de cette prestigieuse coupe africaine.

### La JSK prête pour l'exploit en Coupe de la CAF

De son côté, la JS Kabylie qui dispute cet après-midi (18h) la manche retour des huitièmes de finale de la Coupe de la Confédération africaine face à l'Etoile du Congo, fera tout pour créer l'exploit et arracher la qualification dans son ancre du stade du 1<sup>er</sup> Novembre de Tizi-Ouzou.

Les Canaris qui ont arraché le nul (0/0) au match aller à Kinshasa feront tout pour décrocher le billet qualificatif devant

leurs supporters. Pour cela, il leur faudra au moins marquer un but et éviter d'encaisser. Il faut savoir que ce score de (0/0), et même s'il est avantageux peut s'avérer aussi un score piège, étant donné que l'adversaire peut inverser la vapeur s'il inscrit un seul but qui comptera double en cas d'égalité. Il faut savoir que les Canaris évolueront sans leur défenseur et capitaine, Rial, suspendu après avoir écopé d'un deuxième carton jaune. Le défenseur Khelili, recruté à la phase retour, souffre aussi d'une blessure et ne sera pas de la partie. Toutefois, le duo du staff technique, Rahmouni-Moussouni, devrait trouver les solutions idoines pour les remplacer. L'essentiel pour les Kabyles est de l'emporter et se qualifier pour prendre une revanche sur le sort avec cette étape difficile qu'ils traversent en championnat avant de tenter leur redressement en Ligue 1 Mobilis pour leur sauvetage.

M. M.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## Mostaganem

### Démantèlement d'un groupe terroriste appartenant à «Daech»

LE SERVICE de la police judiciaire relevant de la Sûreté de la wilaya de Mostaganem a démantelé, jeudi, un groupe de terroristes appartenant au groupe autoproclamé «Etat islamique (Daech/El)» qui activait sur le territoire de la wilaya, a-t-on appris hier auprès de ce corps sécuritaire. Le groupe, composé de neuf individus âgés entre 20 et 58 ans et tous originaires de Mostaganem, est spécialisé dans le recrutement des jeunes par le biais des réseaux sociaux, les convaincant de rejoindre les rangs de l'organisation terroriste

Daech en Syrie, a indiqué la même source. Les membres du réseau ont été arrêtés après une opération de surveillance et de suivi, durant plus d'un mois, par les services de sécurité, a-t-on souligné. Après achèvement de l'enquête, les neuf membres du groupe ont été présentés devant la justice. Sept d'entre eux ont été mis sous les verrous, un huitième sous contrôle judiciaire, tandis qu'un autre a reçu une convocation directe à comparaître, ont précisé les mêmes services sécuritaires.

O. B.

## Football

### Décès du joueur du MO Béjaïa Youcef Touati

LE JOUEUR du MO Béjaïa (Ligue 1, Algérie), Youcef Touati, victime d'un accident de la route dans la nuit du 5 au 6 mars à Paris, est décédé jeudi à l'âge de 27 ans, a annoncé hier *Le Parisien*. L'ancien milieu de terrain se trouvait en état de mort cérébrale depuis plus de 10 jours. Touati avait connu la Ligue 2 française avec Dijon, Istres et Tours. Il restait sur une saison

intéressante en National avec Chambly. L'été passé, il a rejoint le MOB avec lequel il s'est qualifié à la finale de la Coupe de la Confédération perdue face au TP Mazembe (RD Congo). Mais le joueur est rentré chez lui en France à l'issue de l'aventure continentale sans jamais revenir. Son contrat avec le club boulogne courait jusqu'en 2018.

R. S.

## Nonciature

### Le révérend John Gordon MacWilliam nommé évêque de Laghouat-Ghardaïa

LE PAPE François a nommé le Révérend Père John Gordon MacWilliam Evêque du diocèse de Laghouat-Ghardaïa, a-t-on appris jeudi auprès de la Nonciature apostolique en Algérie. Né en 1948 à Wimbledon en Angleterre, le Père MacWilliam, qui a étudié à l'école des Bénédictins, dans le Sussex, a servi dans l'armée britannique pendant 18 ans. Il était, depuis mai 2015, Provincial des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), précise-t-on de même source. Il est entré dans la Société des Missionnaires

d'Afrique en 1984 et a complété ses études de philosophie et de théologie à l'Institut des Missionnaires de Londres. Après avoir été ordonné prêtre en 1992, le Père MacWilliam a suivi des études à l'Institut pontifical d'études arabes et d'islamologie à Rome. Il a été ensuite envoyé en Algérie où il a travaillé successivement, entre 1995 et 2008, à Alger, Tizi-Ouzou, de nouveau à Alger, puis à Ghardaïa, avant de travailler pendant 7 ans à l'Institut des Belles Lettres arabes en Tunisie.

Said F.

## Azeffoune (Tizi Ouzou)

### Disparition mystérieuse d'un collégien de 14 ans

LA FAMILLE Taharboucht de la commune d'Azeffoune (70 km au nord-est de Tizi Ouzou) est, depuis jeudi après-midi, sans nouvelle de leur petit Rahim (14 ans), avons-nous appris, hier, auprès d'un membre de la famille joint par téléphone. Il était 14h, lorsqu'il a été aperçu pour la dernière fois devant chez lui, au village Cheurfa (2 km au sud d'Azeffoune). Le matin, il avait accompagné un de ses parents au marché hebdomadaire, puis est rentré chez-lui. Depuis que l'alerte a été donnée, les habi-



tants du village, épaulés par les services de sécurité, n'ont pas cessé les recherches pour le retrouver. Le disparu était tou-



Loumis

Djalou@hotmail.com

## Maghnia

### Arrestation de trois membres d'un réseau d'émigration clandestine

■ Trois membres d'un réseau spécialisé en émigration clandestine ont été arrêtés dernièrement à Maghnia, a-t-on appris, jeudi, auprès de la Sûreté de wilaya de Tlemcen.

Par Slim O.

Ce réseau a été démasqué suite à l'arrestation d'un ressortissant marocain (27 ans). En utilisant son téléphone portable, les policiers ont arrêté deux individus de la région, âgés de 34 et 50 ans, lesquels facilitaient l'entrée de

Marocains sur le territoire national moyennant une somme de 30 000 DA pour les faire employer dans des travaux du bâtiment et de l'agriculture, a indiqué la même source sécuritaire. L'opération a également permis la saisie d'un véhicule utilisé pour le transport des émigrés clandestins.

Les mis en cause ont été présentés mercredi devant le procureur de la République près le tribunal de Maghnia qui les a placés sous mandat de dépôt, alors que l'enquête se poursuit dans cette affaire pour connaître d'autres éléments du réseau.

Slim O./APS

## Accident de la circulation près de Berriane (Ghardaïa)

### Cinq morts et un blessé grave

Cinq personnes, membres de la même famille, ont trouvé la mort et une autre grièvement blessée dans un accident de la circulation survenu jeudi à une cinquantaine de km au nord de Ghardaïa, a-t-on appris auprès des services de la Protection

civile. L'accident s'est produit sur la route nationale reliant Ghardaïa à Laghouat, à 15 km de la localité de Berriane, lorsqu'un véhicule touristique est entré en collision frontale avec un camion semi-remorque circulant dans le sens inverse, a précisé la même source. Trois victimes sont mortes sur le coup écrasées par le camion, tandis que les deux autres ont succombé à leurs blessures avant d'arriver aux urgences de la polyclinique de Berriane. Il a fallu l'utilisation d'un matériel spécifique par les équipes de secours de la Protection civile pour extirper les victimes de leur véhicule, devenu un amas de ferraille, précise la même source. Les corps des victimes ont été déposés à la morgue de la polyclinique de Berriane tandis que le blessé grave a été admis aux urgences de la même polyclinique avant son transfert vers l'hôpital de Ghardaïa, a-t-on fait savoir. ... Et un mort et deux blessés à

Batna Une personne a trouvé la mort et une autre a été grièvement blessée dans accident de la route survenu jeudi sur la voie de contournement nord de la ville de Batna, a-t-on appris auprès de la Protection civile. L'accident s'est produit lorsqu'une voiture touristique immatriculée dans la wilaya de Biskra s'est renversée à la suite d'un dérapage, causant la mort sur place d'une femme âgée de 33 ans et des blessures à une quinquagénaire, a précisé la même source. Les victimes de cet accident ont été transportées par les éléments de la Protection civile vers le Centre hospitalier universitaire de Batna. Les services de sécurité concernés ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de ce drame, a ajouté la même source, indiquant que les accidents de la route ont fait 3 morts et 10 blessés au cours des dernières 72 heures dans la wilaya de Batna.

Kamel L.